



Voyager avec récépissé visa long séjour expiré

Par **Sarah01**, le **30/05/2014** à **10:30**

Bonjour;
Mon époux a bénéficié d'un visa long séjour conjoint de français, vignet OFII...etc. Visa valable jusqu'au 10/06/2014.
Il a fait la demande de renouvellement de son visa deux mois avant la date d'expiration, et a obtenu un récépissé de demande de carte de séjour valable jusqu'au 30/09/2014.
Question : peut-il voyager au Maroc et revenir en France après la date du 10/06/2014 (expiration du visa) même si son récépissé est valable jusqu'au 30/09/2014 ?
JE ne sais pas si ce récépissé est considéré comme une 1ère demande ou pas, et là ça change tout.
Merci pour vos réponses.

Par **JP M**, le **31/05/2014** à **01:24**

Bonjour,
A mon avis, il paraît possible qu'il voyage et revienne sans difficulté avant la date d'expiration de son récépissé.
Mais si le récépissé expire alors qu'il se trouve en dehors du territoire français, la situation pourrait se compliquer.
Bonne chance.

Par **aguesseau**, le **31/05/2014** à **10:20**

bjr,
comme le demande Sarah, il faudrait savoir si un simple récépissé équivaut à une carte de séjour.
Personnellement je ne suis pas certain qu'un simple récépissé, qui ne prouve que la demande de délivrance d'un document et non son obtention, soit l'équivalent d'un visa ou titre de séjour et permette de revenir en France sans problème.
Il faudrait poser la question à

Par **JP M**, le **10/06/2014 à 03:09**

Bonjour,rnrnComme vous le soulignez, un récépissé n'est pas l'équivalent d'un titre de séjour. C'est document d'admission provisoire au séjour remis au demandeur pendant la durée de l'examen de son dossier par la préfecture, qui peut aboutir soit par une acceptation soit par un refus (rejet). rnrnIl n'interdit pas au bénéficiaire de voyager au cours de sa durée de validité. Ce dernier doit impérativement être accompagné de son passeport long séjour en cours de validité et de son récépissé pour voyager sans difficulté. Il doit également revenir en France pendant que le récépissé n'est pas expiré.rnrnBonne chance.rnrnJP M

Par **theneid**, le **04/06/2016 à 18:50**

Bonjour ;rnJe suis français marié avec un algérienne. Ma femme a eu son visa long séjour établissement conjoint de français. Cependant je voudrai savoir quelles sont les démarches à suivre pour l'installer avec moi en france. Il faut savoir que son visa est valable 6 mois jusqu'au mois de novembre mais elle a des soucis et ne peut donc monter qu'à partir du moi de Août. J'ai bien peur qu'elle n'accomplisse pas les démarches dans les délais avant l'expiration de son visa.rnAidez moi SVP comment faire pour gagner du temps.rnMerci

Par **R8889**, le **29/05/2017 à 13:42**

Bonjour; rnrnMon époux a bénéficié d'un visa long séjour "conjoint de français", vignette OFII... etc., visa valable jusqu'au 11/08/2017.rnrnIl a fait la demande de renouvellement de son visa trois mois avant la date d'expiration et a obtenu un rendez vous de demande de carte de séjour que le 25/09/2017.rnrnQuestion : on voyage le 9 août en Tunisie. rnComment faire pour que ma femme puisse voyage avec moi ?rnEst-il possible d'obtenir une prolongation de visa ?rnrnMerci pour vos réponse.

Par **morobar**, le **29/05/2017 à 20:13**

Bonsoir,rnOn ne sait pas qui est qui dans cet exposé:rn[citation]Mon époux
[/citation]rnEtrn[citation]Comment faire pour que ma femme puisse voyager avec moi.
[/citation]rnSi je comprends bien, la femme est française et peut donc voyager ?

Par **Passe partout**, le **14/10/2019 à 21:19**

Bonsoir,rnrnMa tante est indienne, conjointe de français. rnElle s'est installée dans les dom

Tom, et obtenu un premier récépissé de carte de séjour.
Elle perd son récépissé pendant ce voyage, et dépasse la date à laquelle elle aurait dû revenir en France.
La préfecture demande un visa de retour.
Peut-elle entrer avec un visa court séjour ? En sachant que sa carte de séjour est déjà prête à la préfecture ?
Sinon quel formulaire remplir en ligne pour le visa. Court ou long séjour ?
Les délais d'obtention de ce visa sont-ils longs ?
Remerciements anticipés

Par **CIC**, le **29/10/2019** à **23:31**

est-ce que je peux voyager avec un visa étudiant expiré et un récépissé de dépôt de dossier de renouvellement ?